

SUIVI DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS



RÉUNION DE DIRECTRICES ET DIRECTEURS

12 NOVEMBRE 2019



- Définitions - Des réponses différenciées pour une école inclusive
- Temps d'échange autour de 3 thématiques - 3x 15 Min
 - Suivi des élèves : Comment? Quels outils ? Document de suivi ?
 - Les dispositifs d'aide : PPRE/ PAP / PAI / Protocole de crise / Quand ? Quoi ? Pour qui ?
 - Comment travailler avec ou sans rased ?
- Mise en commun - 30 ‘

Les élèves à besoins éducatifs particuliers - Définition



- La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)" est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée :
 - handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; troubles des apprentissages ; enfants malades ;
 - enfants en situation familiale ou sociale difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage...
- L'accueil et la scolarisation des EBEP en établissement scolaire revêtent des formes diverses et évolutives pour mieux s'adapter à la situation.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers – Des réponses différenciées pour une école inclusive



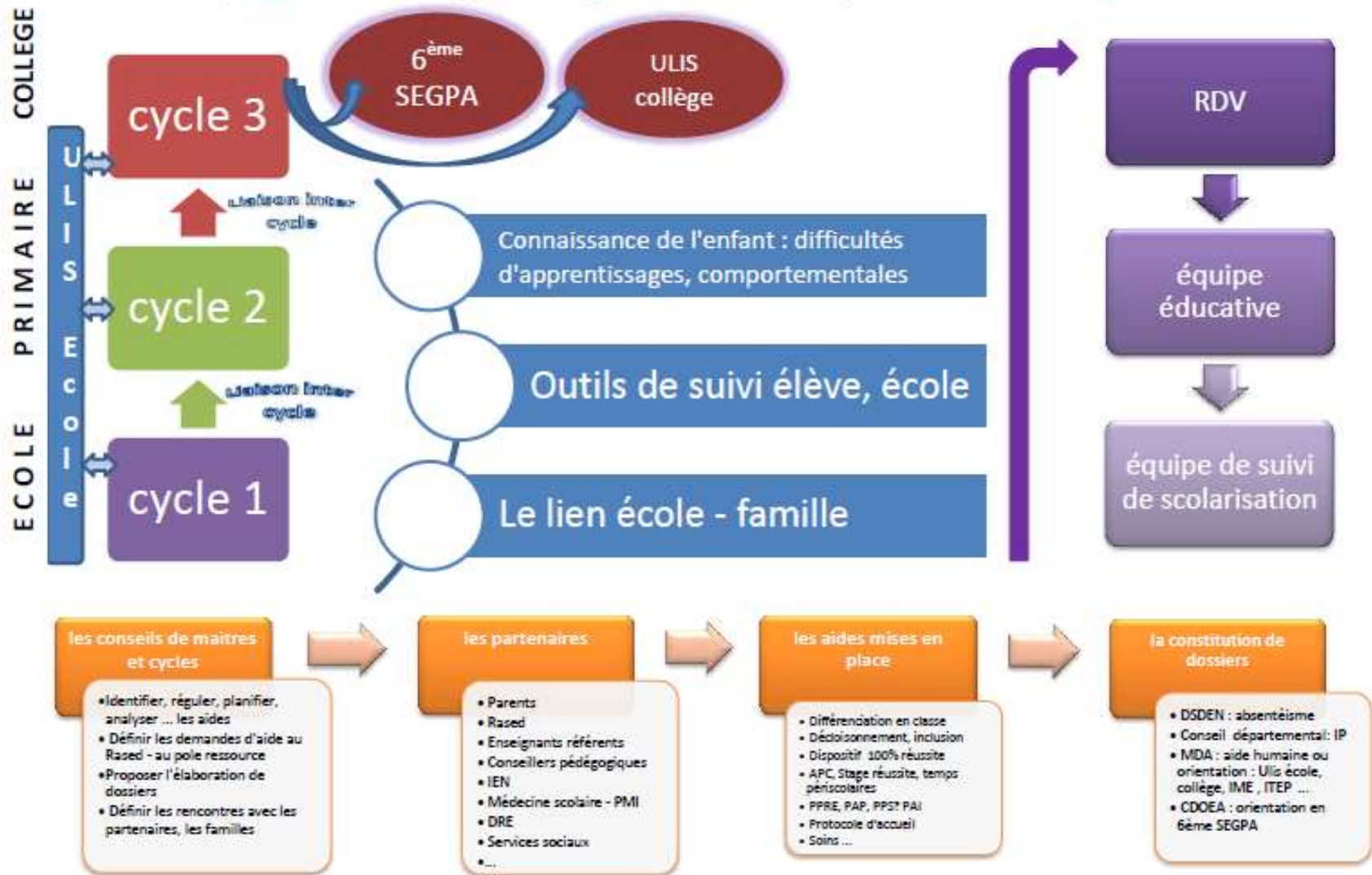
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 modifiée d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit, dès son deuxième article, le **principe de l'école inclusive** pour tous les élèves sans aucune distinction.
- Ainsi le rôle de l'équipe éducative est de **proposer les premières réponses aux difficultés repérées** de l'élève. Dans tous les cas, les actions mises en place sont formalisées.

Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires [circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016](#)

Suivi des élèves : Comment? Quels outils ?

Document de suivi ?

Améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité



Equipe éducative



« Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de **l'équipe éducative définie** à l'article D. 321-16 du code de l'éducation.

Le psychologue scolaire et le médecin de l'éducation nationale doivent être associés à l'évaluation de la situation afin de définir les mesures appropriées : aide, conseils d'orientation vers une structure de soin. Un soutien des parents peut être proposé le cas échéant, en lien avec les différents partenaires de l'école (services sociaux, éducatifs, de santé, communes etc.). » *circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014*

→ Voir [formulaire proposée sur le site](#)

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) définie à l'article D. 351-10 du code de l'éducation



- Elle facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation.
- Elle procède à l'évaluation de ce projet et sa mise en œuvre.
- Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.

L'ESS est réunie et animée par l'enseignant référent en tant que de besoin et au moins une fois par an.

Elle ne peut se réunir en l'absence de l'élève ou, s'il est mineur, de son représentant légal.

La famille peut se faire accompagner ou représenter par la ou les personnes de son choix.

L'ESS comprend l'ensemble des professionnels qui concourent à la mise en œuvre du PPS. Le compte-rendu de l'ESS prend la forme du GEVA-Sco réexamen.

¹ *Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires* [**circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016**](#)

Document de suivi

SCOLARITE ET ...

	Année scolaire	Niveaux	Enseignant	Dispositif d'aides * : PPRE PAP, PPS...	APC : compétences travaillées (points essentiels)				
					P1	P2	P3	P4	P5
M a t									

... SUIVI DES ELEVES

RASED E ou G* <i>joindre fiche</i>		RASED psy <i>demande et projet</i>		Equipe éducative. ou ESS* (<i>joindre CR</i>)	HORS TEMPS SCOLAIRE			
Dem	Rep	Dem	Rep		Aide devoirs	Suivi <u>Psy</u>	Suivi <u>ortho</u>	<u>Autres</u> *

OBSERVATIONS PARTICULIERES – RENCONTRES AVEC LA FAMILLE

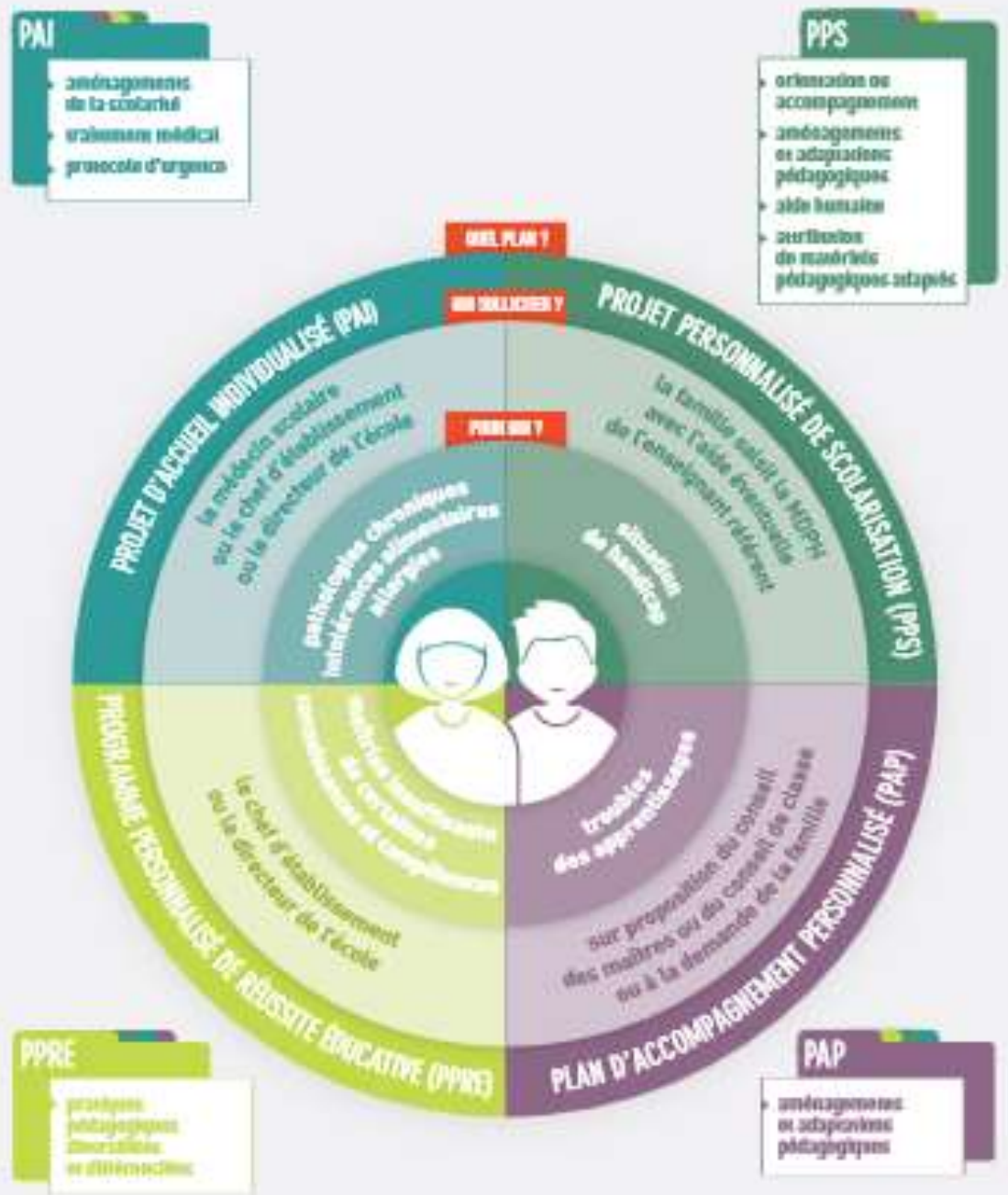
Année scolaire	Informations concernant l'enfant, ses apprentissages, son comportement, en classe à la maison Eléments notés lors des RDV : Remarques ou demandes faites à la famille (S'interdire tout jugement de valeur)

Un exemplaire en ligne
sur le site de BJ2

Les réponses de droit commun

« Des **dispositifs** permettent de **répondre aux besoins éducatifs particuliers** des élèves ne nécessitant pas de recourir à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La **réponse de première intention** est celle de **l'enseignant** au sein de la classe qui peut faire appel au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) en cas de nécessité. »¹



Les dispositifs d'aide : PPRE



- « Le **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** défini à l'article D. 311-12 du code de l'éducation concerne les élèves qui **risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement**. Il s'agit d'un **plan coordonné** d'actions conçu pour répondre aux besoins de l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe aux aides spécialisées ou complémentaires. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève. »¹
- Il diversifie les **aides proposées** qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :
 - identifier les besoins grâce à un **diagnostic**
 - fixer des **objectifs précis** en nombre réduit
 - se fonder sur des **compétences déjà acquises**
 - être défini sur une **période relativement courte**, éventuellement renouvelable
 - être **expliqué à l'élève et sa famille**
 - prévoir les **modalités d'évaluation** des progrès réalisés et des suites à donner.

Pour l'élève



PPRE

En bref

Pour les équipes pédagogiques et éducatives



- Repérer les élèves
- Diagnostiquer les besoins
- Établir les modalités du PPRE

- Informer l'élève et la famille
- Mettre en œuvre les actions prévues dans le PPRE
- Evaluer le PPRE

Pour la famille



PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

(document de travail interne à destination des équipes pédagogiques)

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
-------	----------	---------------------

Cycle :	Classe :
---------	----------

- **Motif de la mise en place du PPRE :** Identification précise des difficultés à partir des observations de l'élève au sein des activités de la classe. Per:

PPRE - Circonscription Voiron 3 (document à compléter numériquement)

Un exemplaire en ligne
sur le site de BJ2

PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Cycle :	Classe :	

2- PROGRAMME PERSONNALISE DE L'ELEVE

1 Compétence visée :

Objectif à court terme →

Actions envisagées sur le temps scolaire	Organisation (où, quand, comment, qui)	Durée de l'action et indicateurs d'évaluation
1-1		

Les dispositifs d'aide : PAI



- « Le **projet d'accueil individualisé (PAI)** défini dans la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 permet de préciser les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, organisation des actions de soins, etc.) pour les enfants et adolescents dont **l'état de santé rend nécessaire l'administration** de traitements ou protocoles médicaux afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec le **médecin de l'éducation nationale** qui veille au respect du secret médical. » ¹

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-585 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Les dispositifs d'aide : PAP

- Le **plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** défini dans la circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 permet à tout élève présentant des **difficultés scolaires durables** en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est rédigé sur la base d'un modèle national et est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements et adaptations pédagogiques déjà mis en place et de les faire évoluer. Le PAP peut être proposé par l'équipe pédagogique ou la famille et nécessite **l'avis du médecin de l'éducation nationale**. Il relève du droit commun et n'ouvre pas droit à des mesures de compensation (matériel pédagogique adapté, maintien en maternelle etc.) ou de dispense d'enseignement.¹

Annexe 2

Avis de l'équipe enseignante pour la demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP s'adresse aux élèves dont les difficultés scolaires persistent malgré une pédagogie adaptée et individualisée et malgré des renforcements organisés dans le cadre d'un PPRE écrit et évalué ou autre aménagement pédagogique, ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Demande faite par :

☐ parents ☐ élève majeur ☐ équipe pédagogique (conseil de maitres, conseil de classe, prof, principal)

Nom et prénom de l'élève : Date de Naissance :

Établissement scolaire : Classe : Année scolaire :

L'élève est en difficulté scolaire ☐ NON ☐ OUI (Précisez : matières, situations pédagogiques)

Annexe 1

Date

Courrier destiné aux parents..... (indiquer le nom de famille)

Téléphone :

Adresse mail :

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé parce qu'il présente des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Scolariser un élève à BEP avec des difficultés comportementales - Le protocole de crise



Scolariser un élève à besoin éducatif particulier avec des difficultés comportementales

COMPRENDRE

Objectifs

Approfondir ses connaissances concernant les troubles du comportement et les troubles du spectre autistique

Analyser des situations de classe

Modalités de formation

Visionnage des conférences à distance

PREVENIR

Objectifs

Structurer et rendre explicite les règles de vie de la classe, de l'école

Structurer et rendre explicite le cadre d'apprentissage

Modalités de formation

Prise d'information personnelle à distance

GERER

Objectifs

Baboter un protocole permettant de conserver une démarche professionnelle et distanciée.

Définir des postures professionnelles permettant de gérer les situations de crise.

Modalités de formation

CONSTRUIRE

Objectifs

Construire et reconstruire après la crise avec l'élève et avec les autres élèves.

Réinvestir les éléments de la formation dans sa pratique professionnelle

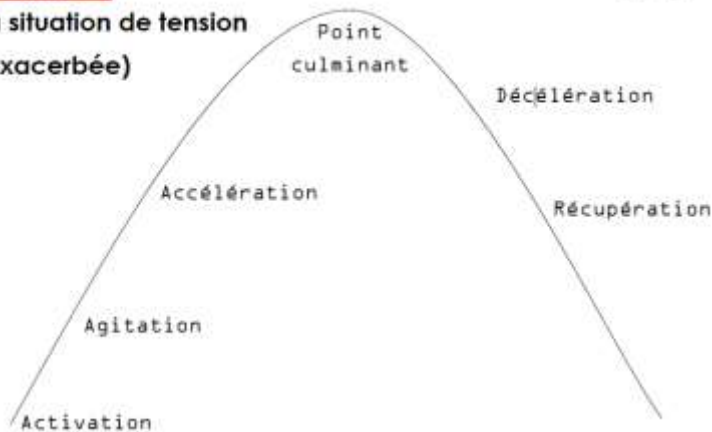
Modalités de formation

Apports en présence

GERER

La situation de tension
(exacerbée)

A38



Parcours d'(auto-)formation au format (conférences et documents)

académie
Bretagne

Direction des services
Départementales
de l'éducation nationale
Bretagne

Travaux
personnels
à réaliser
en autonomie

Protocole d'accueil de l'élève présentant des difficultés comportementales

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Période : _____

Bilan du protocole à l'issue de la période : _____

Procédure d'urgence à déclencher en cas de crise grave avec un élève

Crise de pleurs, agitation, confusion, mouvements désordonnés, insultes, actes de violence contre lui ou envers les autres...

Demander à un élève d'aller chercher un autre adulte dans l'école

Isoler l'enfant ou faire évacuer les autres, le rassurer, lui parler calmement, ne pas le laisser seul.
Si possible ne pas faire de contention.

Se calme : appel des parents pour éventuel retour à domicile ou retour classe puis informer les parents et (médecins Educ Nat, Psychologue scolaire ...)

Ne se calme pas : Evaluer la situation
Sécurité - Soin- Secours

Sécurité : violence, atteinte à la sécurité des biens et des personnes : intervention des forces de l'ordre
(police ou gendarmerie) **17**
Permettant la sécurisation des lieux, des personnes, facilitant une éventuelle prise en charge médicale dans un second temps.

Soin-Sécurité : c'est une urgence vitale : Appel du SAMU
15 ou 112

OU : Dans un second temps après sécurisation de tous.

Prévenir les parents et l'autorité hiérarchique (IEN, chef d'établissement)

Faire remonter l'incident par voie hiérarchique. Préparer un compte-rendu précis des faits (horaires, circonstances, paroles prononcées...) Notamment pour intervention des services sociaux.

Préparer le retour de l'élève : évaluer l'impact sur le groupe, classe et école, contact avec le psychologue scolaire, et le service de santé de l'éducation nationale.

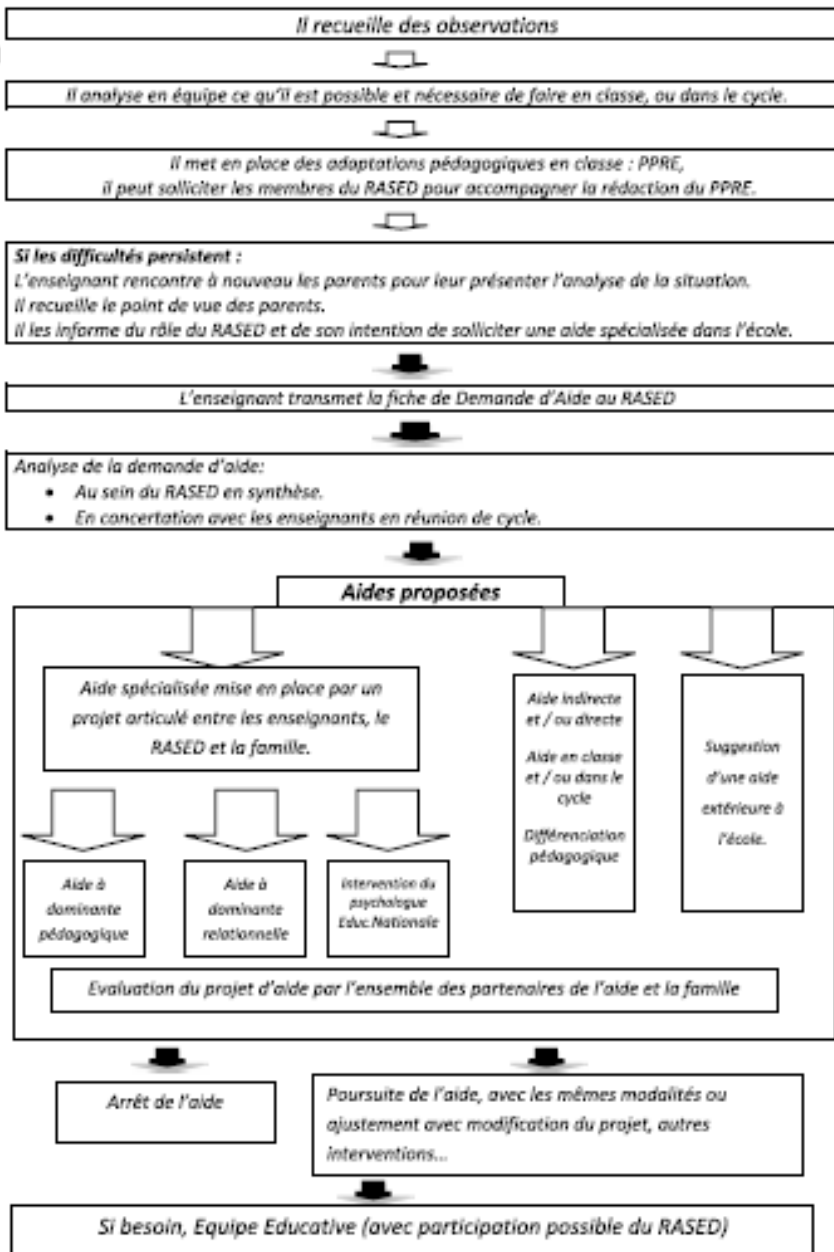
Scolariser un élève à BEP avec des difficultés comportementales - Le protocole de crise

Comment travailler avec ou sans rased ?

À l'école primaire, lorsque l'accompagnement pédagogique dans le cadre de la classe ordinaire ne permet pas de résoudre les difficultés scolaires, il peut être fait appel au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

RASED BJ 2 Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté	
Dossier enseignant	
Enseignant(e)	Classe
Année scolaire	

Quand l'enseignant est confronté à une situation qui lui pose problème :



**Missions et fonctions des personnels spécialisés des
réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
(RASED)**

Circulaire RASED du 18-08-2014 : « L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. (...) Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école. (...) Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, le dispositif plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves. (...) Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est pas substituable à aucune autre. »

Le rééducateur <i>Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante rééducative (option G)</i>	Le psychologue scolaire	Le maître d'adaptation <i>Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique (option E)</i>
Son rôle L'aide rééducative s'adresse aux enfants qui rencontrent des difficultés à entrer dans leur rôle d'élève, et a pour objectif d'engager ou de réintégrer les élèves dans un processus d'apprentissage dynamique. Le rééducateur considère l'enfant dans sa globalité pour l'aider à : ➤ apprendre le métier d'élève ➤ se structurer et donner du sens à ses apprentissages ➤ prendre sa place parmi les autres dans l'école ➤ (re)construire l'estime de soi Ses modalités d'intervention Le rééducateur accueille l'enfant, seul ou en petit groupe, dans un lieu spécifique dans l'école. Il propose des médiations motrices, cognitives ou symboliques, adaptées au projet élaboré pour chaque enfant. Le rééducateur propose un lieu d'écoute et de parole, un temps et un espace pour que l'enfant « mette du jeu » entre sa difficulté et lui, un cadre de travail qui permet l'expression et la gestion des émotions, un contrat d'aide qui implique l'enfant, sa famille, et l'école.	Son rôle Il contribue, en tant que psychologue, dans le RASED et avec les équipes pédagogiques à : ➤ l'analyse de la difficulté ➤ l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation Il accompagne l'accueil de tous les enfants à l'école et favorise la communication et la collaboration de tous autour de l'enfant. Ses modalités d'intervention ➤ l'entretien avec l'enseignant, la famille et/ou l'enfant ➤ l'examen clinique et psychométrique de l'enfant (avec accord écrit des responsables légaux) ➤ l'observation et le suivi psychologiques des élèves en liaison étroite avec les maîtres et les familles ➤ La participation aux réunions institutionnelles ➤ La concertation avec les partenaires extérieurs à l'école ➤ Le psychologue a un code de déontologie et est soumis au secret professionnel.	Son rôle L'aide s'adresse aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage scolaire. En complément de l'action du maître, il aide l'élève à entrer dans les apprentissages. Il tente de trouver une voie d'accès différente quand les actions mises en place par le maître de la classe n'apportent pas les résultats souhaités. ➤ donner du sens aux tâches scolaires ➤ reconstruire des représentations, des connaissances ➤ maîtriser ses méthodes et outils de travail ➤ prendre conscience de ses progrès et des manières de faire qui conduisent à la réussite ➤ développer : autonomie, concentration et mémoire Ses modalités d'intervention L'aide pédagogique est apportée en co-intervention ou en petits groupes. Les objectifs et les modalités de l'aide sont définis dans un projet personnalisé, finalisé par un contrat élaboré en concertation avec l'enseignant. L'aide pédagogique peut également prendre la forme de dispositifs de prévention s'adressant à l'ensemble d'une classe par petits groupes successifs.

ÉLÉMENTS POUR UNE DEMANDE D'AIDE AU RASED BJ2
ANNEE 2019-2020

Nom, prénom de l'élève :	Classe :	filles/Garçon niveau	École :
Date de naissance :			Date de la demande :
Nombre de frères et sœurs :			Enseignant :
place dans la fratrie :			
Nom, prénom et adresse du père :			Si élève nouvel arrivant :
			École précédente :
Nom, prénom et adresse de la mère :			Année d'arrivée :

Qu'est-ce qui vous inquiète le plus, quelle(s) question(s) vous posez-vous à propos de cet élève ?

Quelques indicateurs pour observer un élève

Lorsque vous souhaitez remplir un PPRE ou une demande d'aide au RASED cette liste peut vous aider à affiner vos observations. De plus, les membres du RASED se tiennent à votre disposition, pour vous aider à remplir vos demandes d'aide si vous en ressentez le besoin.

Les difficultés de l'enfant sont principalement observables :

• Dans ses apprentissages : - langage / expression orale - raisonnement - langage écrit - mémorisation - lecture - expression écrite - communication / restitution - compréhension - écriture - activités logico-mathématiques - structuration spatio-temporelle • Dans son comportement, dans sa relation ... - au groupe-classe - à l'enseignant(e) / aux adultes - aux autres enfants • Dans son développement psychomoteur : - développement moteur global : marcher, sauter, s'équilibrer... - motricité fine : découper, tracer, ... - attitude, comportements particuliers : tic, suce son pouce, ronge ses ongles, manipule le crayon...	• Dans ses attitudes pendant les activités : - manque d'attention – difficultés de concentration - désintérêt scolaire, démotivation - autonomie réduite - confiance en soi altérée - tristesse - organisation défaillante - passivité - rythme de travail inadapté (lenteur, rapidité) • Dans son aptitude à communiquer : - langue (maîtrise insuffisante de la langue française) - parole : trouble de l'élocution - retard de langage - ne s'exprime pas - n'écoute pas l'autre
---	---

**ÉLÉMENTS POUR UNE DEMANDE D'AIDE AU RASED BJJ
ANNEE 2019-2020**

Nom, prénom de l'élève :	Classe :	filles/Garçon niveau	École :
Date de naissance :			Date de la demande :
Nombre de frères et sœurs :			Enseignant :
place dans la fratrie :			
Nom, prénom et adresse du père :			Si élève nouvel arrivant :
			École précédente :
Nom, prénom et adresse de la mère :			Année d'arrivée :

Qu'est-ce qui vous inquiète le plus, quelle(s) question(s) vous posez-vous à propos de cet élève ?

Quelques indicateurs pour observer un élève

Lorsque vous souhaitez remplir un PPRE ou une demande d'aide au RASED cette liste peut vous aider à affiner vos observations. De plus, les membres du RASED se tiennent à votre disposition, pour vous aider à remplir vos demandes d'aide si vous en ressentez le besoin.

Les difficultés de l'enfant sont principalement observables :

Difficulté ponctuelle / grave et persistante? Quelques repères...

Le tableau ci-dessous - à utiliser avec précaution bien sûr- permet d'aider les enseignants à caractériser les élèves en situation de « non réussite » : les élèves plutôt en difficulté « ponctuelle » et les élèves plutôt en difficulté « grave et persistante ».

L'élève est plutôt en difficulté « ponctuelle » si :	L'élève est plutôt en difficulté « grave et persistante » si :
Son comportement et son degré de fatigabilité n'attirent pas particulièrement l'attention.	Son comportement et son degré de fatigabilité attirent l'attention.
Ses travaux sont incomplets, malhabiles, « superficiels », mais la démarche générale correspond à ce qui est attendu.	Ses travaux sont incohérents, inorganisés, hors sujet, et ne semblent pas répondre à une logique.
Il comprend et intègre en partie ses erreurs. Il a du mal à formuler des règles, des lois, mais peut quand même donner des exemples pertinents ou des illustrations. Ce qu'il verbalise est compréhensible à défaut d'être juste.	Il ne comprend pas ses erreurs, et leur correction ne permet pas d'améliorer les performances. Il a du mal à fournir des exemples, des illustrations ; ou ce qu'il produit est décalé de la demande. La verbalisation est souvent erronée et difficilement compréhensible.
Il est capable d'évaluer sa progression et ses productions.	Il ne parvient pas à s'évaluer ou le fait de manière fréquemment négative.
Il manifeste des inquiétudes, sollicite de l'aide, parvient à formuler des demandes précises dans ce sens.	Il exprime son angoisse, son découragement (sentiment d'incompétence) avant même de commencer un travail. Il sollicite rarement de l'aide car il ne voit pas à quoi elle pourrait lui servir (« Ce n'est pas la peine de m'aider, je n'y arriverai pas ») Le groupe a tendance à le gêner, il recherche le travail solitaire. A l'inverse, il peut être dans l'imitation de ce que font les autres.
Il tire parti d'un travail dans un groupe de pairs.	

- Dans ses apprentissages :
 - langage / expression orale - raisonnement - langage écrit - mémorisation - lecture - expression écrite - communication / restitution - compréhension - écriture
 - activités logico-mathématiques - structuration spatio-temporelle

- Dans son comportement, dans sa relation ...
 - au groupe-classe - à l'enseignant(e) / aux adultes - aux autres enfants

- Dans son développement psychomoteur :
 - développement moteur global : marcher, sauter, s'équilibrer...
 - motricité fine : découper, tracer, ...
 - attitude, comportements particuliers : tic, suce son pouce, ronge ses ongles, manipule le crayon...

- Dans ses attitudes pendant les activités :
 - manque d'attention - difficultés de concentration - désintérêt scolaire, démotivation - autonomie réduite
 - confiance en soi altérée - tristesse - organisation défaillante - passivité
 - rythme de travail inadapté (lenteur, rapidité)

- Dans son aptitude à communiquer :
 - langue (maîtrise insuffisante de la langue française) - parole : trouble de l'élocution
 - retard de langage - ne s'exprime pas - n'écoute pas l'autre

LE POLE RESSOURCE



« Le pôle ressource regroupe **tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter** et fédérer pour **répondre aux demandes** émanant d'un enseignant ou d'une école. » Circulaire 2014-107 du 18/08/2014

- Les conseillers pédagogiques, enseignants référents, psychologues de l'éducation nationale, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique ...
- Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action



Analyse de situations d'élèves

Des concertations régulières pour étudier les difficultés importantes et non résolues concernant un élève ou un groupe d'élèves.



Interventions exceptionnelles

A la demande de l'I.E.N, aide directe aux équipes enseignantes sur des situations de crise ou événements graves ayant un impact immédiat sur la vie de l'école.



Réflexion pédagogique

Temps de travail annuels pour produire des outils destinés aux équipes enseignants et au RASED, afin d'améliorer la prise en compte des besoins des élèves.

- ❑ L'objectif est de **favoriser une action cohérente** des professionnels pour prévenir et remédier aux difficultés constatées afin d'apporter les aides nécessaires.
- ❑ L'enjeu est de permettre la réussite de chaque élève.

Quand solliciter le pole ressource ?



Niveau 1

- **Prise en charge dans la classe**
- Différenciation – APC - PPRE

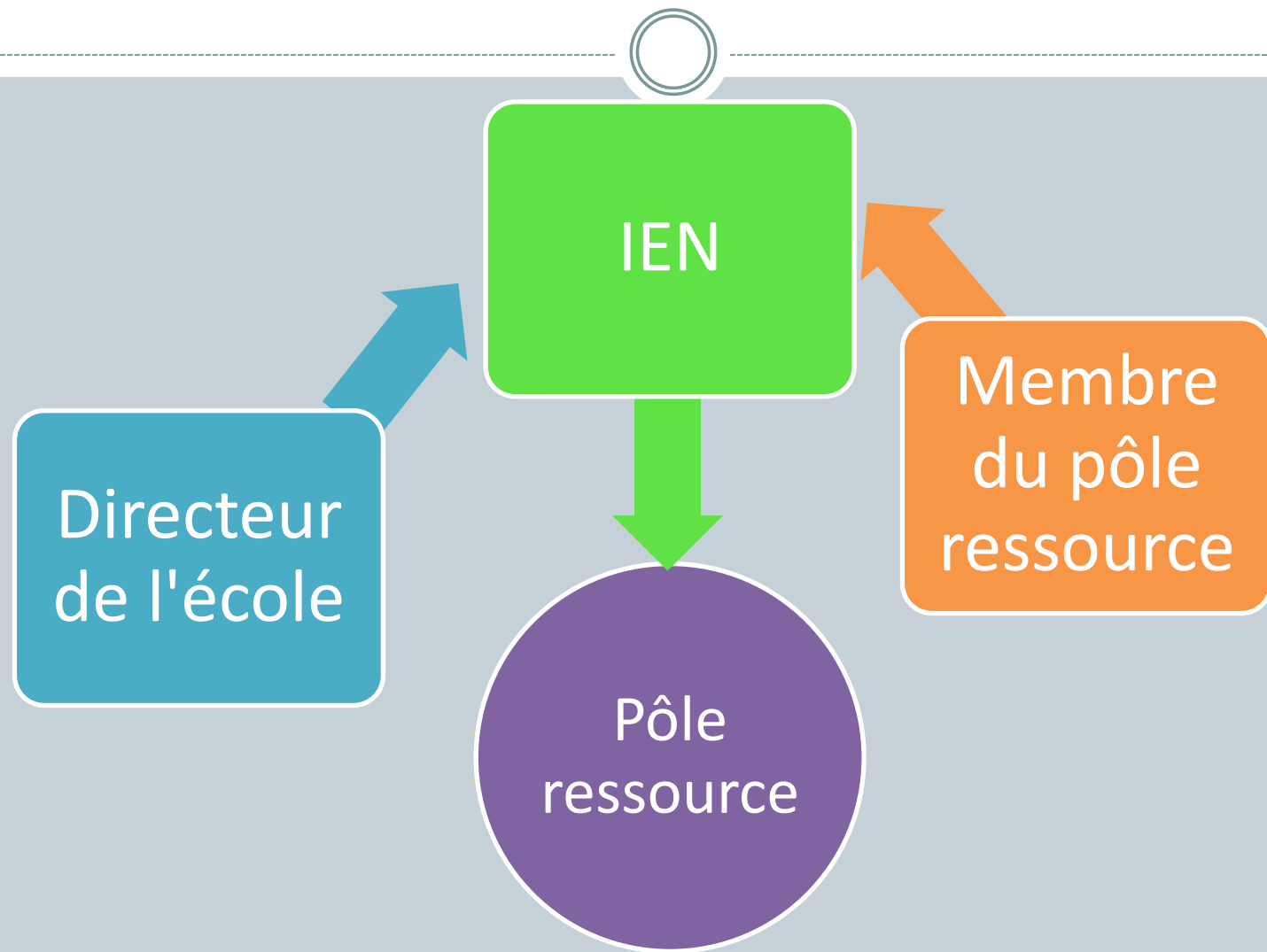
Niveau 2

- **Réflexion en équipe – conseil de cycle**
- Analyse - accompagnement (Rased – Psy EN- CPC)

Niveau 3

- **Sollicitation du Pole ressource**
- difficultés **importantes et non résolues** concernant un élève ou un groupe d'élèves

Comment solliciter le pôle ressource ?



Rédacteur de la fiche :

Ecole :

Elève (s) :

Date de naissance :

Classe (s) :

Nom enseignant(s) :

Contexte : résumé de la situation : point d'appui, difficulté, inquiétude, questionnement, aide extérieure ...

Résumé des actions menées :

- A l'aide de la **fiche de demande** complétée, la situation est analysée lors des réunions « **analyse de situations** »
- Un **compte-rendu écrit** avec des préconisations est **rédigé** et **présenté** à l'équipe.

REPONSE DU PÔLE RESSOURCE

Date de la réunion :

IEN :		Enseignant référent :	
CPC :		Médecin scolaire :	
CPC ASH :		Directrice/ Directeur :	
Enseignant spécialisé « E » :		Membre associé (préciser)	
Enseignant spécialisé « G » :		Membre associé (préciser)	
Psychologue de l'EN :		Membre associé (préciser)	

Propositions du pôle ressource :

Le calendrier du pole ressource



- **Période 2:** lundi 16 décembre après-midi
envoi des fiches pour le 09/12
- **Période 4:** Mardi 26 mars matin
envoi des fiches pour le 16/03
- **Période 5 :** Mardi 26 mai matin
envoi des fiches pour le 18/05



Professeur Ressource

Troubles du Spectre de l'Autisme



Qui ?

Pour tout enseignant de l'Isère
du premier ou du second degré,
concerné par la scolarisation d'élèves
avec Troubles du Spectre de l'Autisme,
en appui des équipes pédagogiques
et des équipes de circonscription,
en partenariat
avec les pôles ressource,
les services médico-sociaux
et hospitaliers,
les praticiens libéraux,
en lien avec les familles.

Comment ?

Par le biais d'une demande auprès de
l'inspecteur de circonscription ou du
chef d'établissement.

Interventions possibles sous forme :

- d'entretiens
- d'échanges téléphoniques
- d'observations en classe
- d'envoi de ressources
- de rencontres avec la famille,
avec les différents partenaires...

Professeur Ressource TSA

Quelles missions ?



Conseiller et accompagner
les personnels.



Intervenir dans le cadre
de la formation.



Elaborer et mettre à disposition
des ressources
pour les adaptations scolaires.

Coordonnées



Mme Ely-Muszynski

Enseignante spécialisée

Circonscription GRENOBLE ASH Sud
Cité administrative
1 rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex

Tél : 04 76 74 78 61

Courriel :
ressourceTSA38@ac-grenoble.fr

Site :
<https://ash38.web.ac-grenoble.fr/>

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



OBSERVER

AMÉNAGER ET ADAPTER

S'INFORMER

TROUVER DE L'AIDE



Observer

Avec notre grille d'observation personnalisée, identifier les besoins de l'élève et trouver des solutions adaptées.

Évaluer →



Aménager et adapter

Explorer les adaptations pour répondre aux besoins d'un élève afin de trouver les solutions adaptées.

Rechercher →



S'informer

Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins des élèves et être sensibilisé à leurs difficultés.

S'informer →

➤ reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive

Cap école inclusive, une plateforme numérique pour tous les enseignants

- Des outils clés en main

- ✓ une grille d'observation à compléter en ligne ou à télécharger pour identifier les besoins particuliers des élèves ;
- ✓ des dizaines de fiches pédagogiques pour adapter son enseignement ;
- ✓ une carte interactive pour trouver les personnes ressources par département

- Des ressources audiovisuelles

- ✓ des vidéos d'animation pour comprendre ce que ressent l'élève ;
- ✓ des podcasts pour enrichir sa pratique pédagogique et bénéficier des conseils de ses pairs ;
- ✓ des interviews d'experts pour s'informer et se former.

Observer les besoins des élèves

1

Étape 1 : je compose
ma grille d'observation

2

Étape 2 : je réponds
aux questions

3

Étape 3 : je découvre
ma suggestion d'adaptations

L'élève que j'accueille est scolarisé dans le ...

Premier degré

Second degré

Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive orale

Compréhension du langage oral

Lecture - Décryptage

Fluidité de la lecture

Compréhension du langage écrit

Accès au sens orthographique

Production d'écrit

Interactions sociales

Les méthodes et outils pour apprendre

Gestion de la tâche

Attention

Mémoire

Fonctionnement cognitif

Relation aux pairs et aux adultes/Adaptation
sociale

La formation de la personne et du citoyen

Autonomie

Estime de soi

Gestion des émotions

Sensorialité

Personnel

Inter-personnel

Respect des règles du vie

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Mathématiques

Démarche d'investigation

Gestes moteurs

Les représentations du monde et l'activité humaine

L'espace et le temps

Organisations et représentations du monde

Exemple - grille d'observation



10 minutes max

L'enseignant sélectionne des items correspondant à certains domaines pour interroger au plus près les besoins de son élève.

OSERVER AMÉNAGER ET ADAPTER S'INFORMER TROUVER DE L'AIDE

Étape 1 : je compose ma grille d'observation

Vous pouvez télécharger ici une grille générale en lien avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ou sélectionner des items correspondant à certains domaines pour interroger au plus près les besoins de votre élève.

[Télécharger la grille complète](#)

Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive orale	Compréhension du langage oral
Lecture - Décodage	Fluence de la lecture
Compréhension du langage écrit	Accès au sens orthographique
Production d'écrit	Interactions sociales

Les méthodes et outils pour apprendre

Gestion de l'élève	Attention
Mémoire	Pensonnement cognitif
Relation aux pairs et aux adultes/adaptation scolaire	

La formation de la personne et du citoyen

Autonomie	Estime de soi
Gestion des émotions	Responsabilité

GRILLES D'OBSERVATION PERSONNALISÉE

3 axes d'observation
17 questions

Communication expressive orale ☒

Compréhension du langage oral ☒

Estime de soi ☒

[Compléter la grille](#)

[Régénérer la grille](#)

[Télécharger la grille](#)

La grille d'observation les guide pour savoir ce qu'il convient de noter pour définir les adaptations à mettre en œuvre.

Les items sélectionnés apparaissent au fil de la sélection

ÉTAPE 2 – AMÉNAGER/ADAPTER



Aménager et adapter

Explorer les adaptations pour
répondre aux besoins d'un élève
afin de trouver les solutions
adaptées.

Rechercher →

À partir des résultats de la grille
d'observation, l'enseignant
bénéficie de propositions
d'adaptations qui répondent aux
besoins de l'élève concerné.

Exemple – Suggestions d'adaptations

OBSERVER	AMENAGER ET ADAPTER	S'INFORMER	TROUVER DE L'AIDE
NIVEAU DE L'ELEVE ☒ Premier degré ☐ Second degré		Visualiser le temps pour mieux se repérer Structuration du temps Le structuration temporelle peut nécessiter de s'appuyer sur des représentations visuelles prenant appui sur le vécu au quotidien de l'élève. Cela constitue une bonne alternative face à un verbeux linguistique qui peut prêter à confusion. En savoir plus	
TYPE D'ADAPTATION ☒ Structuration de la tâche ☒ Structuration du temps ☐ Structuration de l'espace ☐ Structuration pédagogique ☐ Apaisement sensoriel ☐ Interface visuelle ☐ Adaptation du langage écrit et oral ☐ Mise à disposition d'outils mathématiques ☐ Repenser la communication avec l'élève ☐ Aide à l'organisation et au repérage ☐ Structuration de la relation sociale ☐ Compensation avec du matériel ☐ Réflexion collective en équipe		Temps de récupération pour mieux apprendre Structuration du temps Un élève peut avoir besoin de temps de récupération dans la journée y compris pendant les temps d'apprentissages. Les pauses vous permettent de réguler les capacités attentionnelles et cognitives (concentration, raisonnement...). Les formes de récupération peuvent être variées. En savoir plus	
		Visualisation du temps Structuration du temps Tous les élèves peuvent avoir du mal à se représenter des notions abstraites, notamment le temps. L'utilisation d'outils permettant de visualiser la durée du temps qui passe peut constituer une aide préventive, qui répond à leur besoin de visualisation, d'anticipation et de prévisibilité. En savoir plus	
		Structuration visuelle du temps qui passe Structuration du temps Réaliser un emploi du temps aide l'élève à visualiser le temps qui passe, et contribue à améliorer le déroulement des événements et l'organisation des activités. En savoir plus	
		Adapter le rythme scolaire Structuration du temps De nombreuses adaptations permettent d'ajuster les emplois du temps, les programmes pédagogiques, les modalités d'apprentissage pour proposer aux élèves fatigables des temps de scolarisation conciliant apprentissage et soin, en veillant à leur demander des efforts adaptés à leur état de santé. En savoir plus	
		Travail sur les transitions Structuration du temps Certains élèves ont besoin que les passages entre deux activités soient précis et explicites, faute de quoi ils risquent d'occuper ce temps « vide » à leur façon, parfois non adaptée aux attentes de l'école. Ces temps doivent donc faire partie intégrante de la préparation des séances pédagogiques. En savoir plus	
		Décomposition et séquentialisation de la tâche Structuration de la tâche La plupart des élèves du milieu scolaire correspondent à des tâches complexes, dont la maîtrise ou la réalisation complètes se décomposent en plusieurs étapes. Il convient d'enseigner chacune de ces étapes de manière distincte, explicite et structurée, en s'appuyant sur des supports adaptés (cartes, schémas, diagrammes, etc.). En savoir plus	

Exemple d'une fiche d'adaptation

[OBSERVER](#)
[AMÉNAGER ET ADAPTER](#)
[S'INFORMER](#)
[TROUVER DE L'AIDE](#)

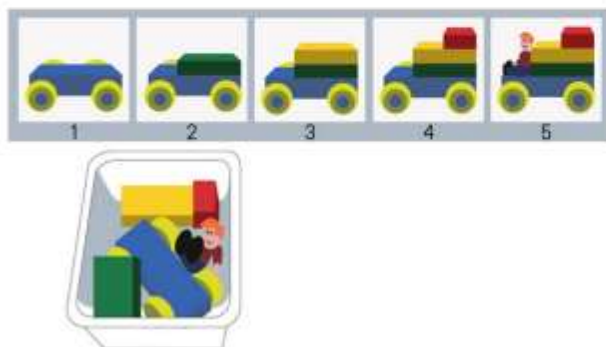
Décomposition et séquentialisation de la tâche

NIVEAU : 1er degré 2nd degré
 TYPES DE BESOIN : Structuration de la tâche

Description

La plupart des attentes du milieu scolaire correspondent à des tâches complexes, dont la maîtrise ou la réalisation complètes se décomposent en plusieurs étapes. Il convient d'enseigner chacune de ces étapes de manière distincte, explicite et progressive, en mettant en place au besoin l'éclayage nécessaire.

En savoir plus



Dès la conception de son enseignement, l'enseignant doit réaliser une **analyse de la tâche**. Il s'agit de décomposer la tâche en chacune de ses sous-parties, en étapes plus

Exemple : apprentissage d'une poésie de plusieurs vers

L'élève dispose du texte de la poésie, dont seul le premier vers est caché. Il travaille la mémorisation du premier vers et le récite, avant de lire la suite (avec ou sans l'adulte). Une fois le premier vers bien maîtrisé, il cache également le deuxième, et reprend la poésie depuis le début en travaillant la récitation des deux premiers vers, et en lisant la suite. Il continue à travailler ainsi jusqu'à mémorisation complète de la poésie.

Mon chapeau Quand je mets mon chapeau gris C'est pour aller sous la pluie Quand je mets mon chapeau vert C'est que je suis en colère Quand je mets mon chapeau bleu C'est que ça va déjà mieux Et je mets mon chapeau blanc Quand je suis très très content	Mon chapeau Quand je mets mon chapeau gris C'est pour aller sous la pluie Quand je mets mon chapeau vert C'est que je suis en colère Quand je mets mon chapeau bleu C'est que ça va déjà mieux Et je mets mon chapeau blanc Quand je suis très très content	Mon chapeau Quand je mets mon chapeau gris C'est pour aller sous la pluie Quand je mets mon chapeau vert C'est que je suis en colère Quand je mets mon chapeau bleu C'est que ça va déjà mieux Et je mets mon chapeau blanc Quand je suis très très content
---	---	---

Chaînage arrière

Même principe que précédemment, mais on enseigne successivement chaque étape dans l'ordre inverse de son apparition, en commençant par la fin. Pour l'apprentissage d'une poésie, l'élève lirait ainsi l'ensemble de la poésie, sauf le dernier vers à mémoriser, puis les deux derniers vers, etc. Le chaînage arrière a pour avantage de mettre l'élève en situation de réussite en lui permettant de terminer seul une tâche, sans aide pour la ou les dernières étapes, ce qui est valorisant et favorable au développement d'un sentiment de compétence.

Exemple : compter en sautant (de 2 en 2, de 3 en 3, de 10 en 10...)

Inscrire les chiffres de 2 en 2 sur des cartons et les disposer devant l'élève. Les faire lire à l'élève en pointant à chaque fois chaque carton. Reprendre successivement en cachant le dernier carton, puis les deux derniers, etc., et en guidant au besoin l'élève pour retrouver le(s) nombre(s) manquant(s).

2	4	6	8	10	12	14	16	18
---	---	---	---	----	----	----	----	----



**Des informations
complémentaires en fonction des
troubles ou difficultés de l'élève.**

Les troubles du spectre de l'autisme

Les troubles psychiques

**Les difficultés à expression
comportementale**

**Les troubles spécifiques du langage et
des apprentissages**

Les troubles des fonctions cognitives

Les troubles des fonctions auditives

Les troubles des fonctions visuelles

**Les troubles des fonctions motrices et
maladies invalidantes**

Les films d'animation

8 films d'animation centrés sur l'élève traitent chacun d'un trouble et visent à rendre compréhensible ce qu'il vit.

Ces films peuvent également servir de support en classe, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique, afin de sensibiliser à l'hétérogénéité des besoins des élèves et favoriser la bienveillance.



Les interviews d'experts

8 interviews en podcast donnent la parole à des experts scientifiques qui apportent des éléments de compréhension du trouble.

OBSERVER AMÉNAGER ET ADAPTER S'INFORMER TROUVER DE L'AIDE

Présentation détaillée du trouble

Dans cet entretien, une pédopsychiatre fait le point sur la définition des difficultés à expression comportementale, leurs caractéristiques et les pistes utiles à la scolarisation des enfants atteints de ces troubles.

Les difficultés à expression comportementale
Entretien avec Nathalie Franc, pédopsychiatre, CHU de Montpellier

Présentation des impacts sur la situation d'apprentissage

Cette émission traite de la scolarisation des élèves présentant des troubles à expression comportementale. Quelles questions se posent aux adultes face à ces élèves, quels sont les points sur lesquels une attention est nécessaire et quelles pistes sont envisageables pour les dépasser ?

Textes de référence et ressources



Textes de référence

- La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République introduit à l'article L. 311-7 du code de l'éducation le plan d'accompagnement personnalisé (PAP). L'article D. 311-13 du même code prévoit que « les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans. »
- [Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014](#) (J.O. du 20-11-2014, BOEN n° 44 du 27-11-2014) relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves
- La [circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015](#) (BOEN n°5 du 29-01-2015) définit le public visé par le plan d'accompagnement personnalisé, son contenu ainsi que la procédure et les modalités de sa mise en œuvre.
- [Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#) : Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent